

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2026-41

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**Déconstruction du bâtiment sis 26 rue Durolle
Avenant 1**

Le Maire de la Commune de THIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122- 22,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2194-1 3° et R.2194-5 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2026 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire ;
Vu l'arrêté de mise en sécurité, procédure d'urgence, n°2025-647 du 27/10/2025, modifié par l'arrêté n°2025-727 du 05/12/2025 puis par l'arrêté n°2025-7347 du 17/12/2025 ;
Vu la DCM 2026-10 attribuant le marché de travaux pour la déconstruction du bâtiment sis 26 rue Durolle à l'entreprise SANCHEZ (63450 TALLENDE), pour un montant total de 134 003,76 euros Hors Taxes (HT) ;
Vu le rapport dressé le 10/11/2025 par le bureau d'études structure STOA ;
Vu le rapport dressé le 27/11/2025 par Monsieur Michel PRANAL, expert désigné par ordonnance n°2503411 de Madame le juge des référés du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand en date du 19/11/2025 ;
Vu le jugement rendu le 27/01/2026 par le Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand, autorisant la démolition de l'immeuble.

Considérant que la déconstruction de l'immeuble du n°26 a révélé plusieurs fragilités dans les ouvrages mitoyens qui doivent être traitées afin d'assurer la sécurité publique (grande fragilité de la façade de l'immeuble voisin sis au n°28 obligeant à un confortement renforcé / Nécessité d'assurer le maintien du parking situé à l'arrière du n°26 suite à la découverte de cave, avec réalisation d'un cloutage dans le mur de soutènement / Réalisation d'un drain avec cunette en béton afin d'assurer l'évacuation des eaux entre le n°26 et le n°28) ;

Considérant que ces travaux supplémentaires sont chiffrés à 58 270,00 euros HT.

DECIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°1 au marché de travaux pour la déconstruction du bâtiment sis 26 rue Durolle est conclu avec l'entreprise SANCHEZ (63450 TALLENDE), pour un montant total de 58 270,00 euros HT portant le montant du marché à 192 273,76 euros HT.

ARTICLE 2

La présente décision :

- Fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique ;
- Sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à THIERS, le 15/04/2026

Le Maire,
Francis ROUX

